



Conseil économique et social

Distr. générale
15 mai 2013
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Troisième session

Cambridge (Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord)

24-26 juillet 2013

Point 7 de l'ordre du jour*

**Cadre juridique et principes d'action concernant,
entre autres, les questions déterminantes
ayant trait aux données qui font autorité**

Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions déterminantes ayant trait aux données qui font autorité

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale son rapport sur les questions d'ordre juridique et de politique générale à prendre en compte lors de l'élaboration d'un cadre d'appui à la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale dans les secteurs public et privé, et notamment les questions déterminantes ayant trait aux données qui font autorité. Le Comité d'experts est invité à prendre note du rapport – disponible uniquement dans la langue de l'original sur le site Web du Comité d'experts (http://ggim.un.org/ggim_committee.html) – et à exprimer son point de vue sur les mesures à adopter en la matière.

Synthèse du rapport

Lors de sa deuxième session, qui s'est tenue en août 2012, le Comité d'experts a débattu d'un certain nombre de questions de fond sur la nécessité d'élaborer des mesures et des lois cohérentes et transparentes dans des domaines tels que la confidentialité des données, les licences, les droits de propriété, la sécurité nationale, la responsabilité et la propriété intellectuelle. Dans ses rapports sur le recensement des questions à examiner (E/C.20/2012/5) et sur les tendances futures en matière de gestion de l'information géospatiale (E/C.20/2012/3), le Secrétariat a répertorié les mécanismes institutionnels et les cadres juridiques et principes



d'action comme faisant partie des questions déterminantes sur lesquelles le Comité d'experts devait se pencher dans les années à venir.

L'importance de l'information géospatiale est à présent reconnue dans le monde entier, et les dirigeants de tous les pays souhaitent disposer de données permettant de s'attaquer à des questions stratégiques mondiales telles que le développement durable ou la préparation aux catastrophes naturelles. Le secteur des données géospatiales dispose aujourd'hui des outils techniques et des méthodes qui permettraient une « société géolocalisée », mais les cadres juridiques et principes d'action nécessaires à cette société sont très en retard.

Dans une récente étude sur les systèmes nationaux de gestion de l'information géospatiale dans les États Membres (voir E/C.20/2013/5), le Comité d'experts a dressé un tableau complet de la manière dont le droit et les politiques influent sur la gestion de l'information géospatiale par les États Membres. Les résultats de cette enquête montrent que les questions relatives au cadre juridique et à la gouvernance entravent l'action publique visant à collecter, utiliser et diffuser l'information géospatiale. Ces difficultés vont en s'accroissant à mesure que grandit le rôle des pouvoirs publics, du secteur privé, des universités, des organisations non gouvernementales et des citoyens en tant que producteurs et usagers d'informations géospatiales.
